

Plan managérial

Définition d'un parcours de professionnalisation des encadrants

CTM – section spécialisée formation continue 24/11/ 2020

Le plan managérial tel qu'il a été défini en 2016 comprend plus d'une vingtaine d'actions, dont l'action n°10 qui prévoit de définir des parcours de formation de référence au management.

Ces travaux se sont déroulés en trois temps :

- de mai à septembre 2019 : réalisation d'entretiens avec des managers représentant toutes les entités du MAA ;
- de janvier à février 2020 : réalisation d'une enquête à destination de tous les encadrants ;
- de juillet à novembre 2020 : création et animation d'un groupe de travail représentatif et définition d'un projet de parcours.

Quelques chiffres clefs:

- 27 entretiens réalisés ;
- 683 répondants à l'enquête en ligne sur une population de 3000 agents soit 22,7 %;
- 15 participants au GT ;
- 3 réunions du groupe de travail ;
- 15 thèmes de formations à aborder pour la prise de poste ;

Au cours des différentes étapes, il est apparu que le parcours ne devait pas se limiter à la seule formation mais y inclure plus largement des dispositifs d'accompagnement. Ainsi, ce parcours sera évidemment composé de formations, mais également de dispositifs comme le tutorat, le coaching, des échanges entre pairs, du co-développement, etc.

Les travaux du GT ont permis de construire un parcours incluant 2 dispositifs distincts (la prise de poste et l'accompagnement/formation tout au long de la carrière).

Le parcours « prise de poste » s'appuierait sur une professionnalisation de l'agent durant une période de 12 mois avec des modules de formation obligatoires, des périodes de tutorat et d'échanges entre pairs. Le parcours « formation tout au long de la carrière » permettrait à l'encadrant d'accéder à des formations générales (gestion des conflits, management à distance, ...) mais également à des formations d'approfondissement ainsi qu'à des dispositifs d'accompagnement individualisés (Coaching, co-développement, etc.)

Ce parcours et les dispositifs associés seront déployés après la validation du comité de pilotage du plan managérial qui se réunira au cours du mois de février 2021.

La construction de l'offre de formation ainsi que des dispositifs d'accompagnement s'appuiera à la fois sur les offres de formation et d'accompagnement ministérielles et interministérielles et sur la création de formations spécifiques si nécessaire.

De plus, ce parcours s'articulera avec les dispositifs existants comme la formation d'appui à la prise de fonction des cadres de l'enseignement agricole ou des formations initiales délivrées en école.

Ces travaux seront complétés par la définition de l'organisation et du suivi de ce parcours.